

Le Legs Thiaudière

Le 28 novembre 1930 à vingt heures le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire :

Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait déposé à la Mairie par Me Pelin, notaire à Gençay, du testament de M^r Thiaudière Edmond par lequel il lègue à la commune de Gençay *la somme de Deux mille francs avec diverses charges par cette commune à exécuter avec le revenu de la dite somme.*

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le legs Thiaudière fait au profit de la commune de Gençay.

Delphin Antoine Edmond Thiaudière légua, à son décès le 9 novembre 1930, une somme de 2000 francs à la commune de Gençay.

Le 18 juin 1931, le Conseil Municipal doit statuer sur le fait d'accepter ou non ce legs.

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon invitant le conseil municipal à statuer à nouveau sur le legs fait par Monsieur Thiaudière homme de lettres, demeurant à Gençay. L'instruction de cette affaire en ce qui concerne les formalités prescrites par le décret du 1^{er} février 1896, étant aujourd'hui terminée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter définitivement le legs Thiaudière fait au profit de la commune de Gençay.

Le 21 août 1931, à vingt heures, le conseil municipal de Gençay régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Airault Jacques, maire. Dans le compte-rendu de cette séance, on lit :

Le Conseil Municipale décide que la somme de deux mille francs provenant du legs Thiaudière sera employée à acheter de la rente française de 4 %, 1918. Le titre de Rente sera immatriculé Gençay (Vienne) la commune de.

pour les arrérages être employés :

1° à l'achat de médailles de bronze à décerner annuellement à celui des garçons et celle des filles des écoles primaires ayant conquis avec le plus de mérite le certificat d'études.

2° à l'entretien en état de propreté au moins une fois par an, du tombeau de famille du donateur, conformément aux conditions du testament olographe de M. Delphin Antoine Edmond Thiaudière décédé à Gençay le 9 novembre 1930.